

DELIBERATION N° 91/05-04 - TRAVAUX MAISON "HUGELE" - RUE DE SECOURS

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 12 Février 1990 portant sur l'acquisition par la Ville de LUDRES de l'immeuble sis rue de Secours, N° 80.

Il indique que des travaux de réfection sont indispensables pour rendre la propriété habitable et propose d'aménager les locaux actuels en conservant les deux parties intérieures de la maison.

Le montant des travaux est estimé à 300 000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à une consultation auprès des entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les travaux d'aménagement,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 1991.